

La tomate jetée par-ci, affichée à 200 DA par-là...

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4352 - Lundi 18 décembre 2017 - Prix : 10 DA

Matériel fabriqué en Israël

Sonelgaz attaque en justice le constructeur Cegelec/General Electric

Le directeur de l'éducation de Tizi Ouzou au sujet de la grève du CNAPESTE «Les enseignants pas insensibles à l'inquiétude des élèves et des parents»

L'Egypte entre deux chaises

Par Mohamed Habili

L'Egypte devait introduire hier une résolution auprès du Conseil de sécurité faisant obligation aux Etats-Unis de revenir sur leur reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël. Comme les Etats-Unis avaient averti qu'ils useraient de leur droit de veto à cette occasion, elle aurait pu tout aussi bien ne pas se donner cette peine, sachant d'avance sa parfaite inutilité. De tous les pays arabes, elle est, avec la Jordanie, la seule à entretenir ouvertement des relations diplomatiques avec Israël, quand d'autres, au premier chef l'Arabie saoudite, se contentent encore de relations clandestines quoique soutenues avec lui. L'impression qu'on en retire, c'est qu'elle semble craindre par-dessus tout de devoir suivre l'exemple américain, un pas qui le cas échéant lui coûterait davantage que la reconnaissance d'Israël. Le monde étant unanime, exception faite bien sûr des Etats-Unis, pour s'inscrire en faux contre cette autre preuve de leur unilatéralisme, rien ne devrait pouvoir lui forcer la main en ce sens. Il ne tient qu'à elle que sa représentation reste là où elle se trouve. Le monde arabe aujourd'hui est dominé par une entente plus que cordiale, une sorte de communauté d'intérêt, celle qu'il y a entre l'Egypte et l'Arabie saoudite. C'est elle qui donne le ton sur tous les sujets qui comptent. Or ces deux-là sont d'accord pour voir dans Israël non pas l'ennemi mais au contraire l'allié principal face à la menace représentée par l'Iran.

Suite en page 3

Dispositif national d'aide à l'emploi

175 000 postes d'emploi perdus à cause de la crise économique



Parmi les secteurs d'activité les plus brutalement frappés par la crise économique à laquelle est confronté le pays depuis quelques années, le DG de l'emploi au ministère du Travail cite celui du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) dont il précise, qu'à lui seul, il a perdu 91 000 postes de travail. Lire page 4

Disparition du petit Ramzi à Douaouda marine

Quatre suspects arrêtés

Spectacle du compositeur espagnol Jorge Pardo

Alger sous les rythmes du flamenco et du jazz

Alors que les agriculteurs ont jeté leur surplus de production

La tomate jetée par-ci, affichée à 200 DA par-là...

■ Vendue à 200 DA et même plus depuis des mois, la tomate reste intouchable. Pourtant, les agriculteurs de ce fruit potager affirment avoir enregistré une abondante production dont une partie, paradoxalement, a été jetée.

Par Thinhinene Khouchi

En effet, durant l'année en cours, la filière tomate industrielle dans la wilaya de Chlef a enregistré une production record, en dépit de son introduction récente dans la région, soit près de cinq années seulement. Paradoxalement, cette abondante production, estimée à plus de 600 000 quintaux contre près de 400 000 quintaux lors de la campagne écoulée, a fait qu'une partie, selon des agriculteurs, a été jetée, leur causant ainsi des pertes considérables et ce, en raison du problème de transformation qui se pose avec acuité dans la wilaya qui ne compte, en tout et pour tout, qu'une seule unité privée qui peine à gérer son surplus de production. Toutefois, la bonne santé de la filière de la tomate industrielle à Chlef est le résultat des efforts consentis par la Direction des services agricoles de la wilaya qui a notamment œuvré, selon son directeur Mokhtar Belaid, au relèvement



P.M.O.R.

de la surface exploitée, passant ainsi de 200 ha à ses débuts à 1 076 ha actuellement. Mais cet important excédent de la production a suscité des réactions mitigées de la part des agriculteurs, dont nombre d'entre eux ont affiché leur mécontentement quant aux pertes subies ayant atteint, chez certains, un taux de 60% de leur récolte, qui

a pourri sous les fortes chaleurs, mais aussi suite aux longues files d'attente devant l'unique unité de transformation de la région, ont-ils déploré, non sans cacher leur irritation au regard des quantités considérables de tomates jetées dans les oueds. Pour les spécialistes du domaine, cette abondante production s'explique par un mûrissement

précoce de la récolte de tomate industrielle, en raison des conditions climatiques marquée par de fortes chaleurs, parallèlement au fait que les agriculteurs locaux réalisent les opérations de culture à la même période, au moment où il serait plus indiqué que celles-ci soient réalisées de manière successive, ont-ils recommandé. Pour remé-

dier au déficit en unités de transformation dans la région, des efforts ont été consentis en vue du relèvement des capacités de l'unique usine de transformation en agroalimentaire de Chlef. Ainsi, il a été créé une deuxième chaîne de production permettant l'accueil de 1 300 tonnes de tomate par jour, mais des problèmes techniques ont retardé sa mise en exploitation. La résolution des problèmes de cette nouvelle unité se fera ultérieurement, a-t-on indiqué. Toujours au titre des efforts consentis afin d'éviter aux fellahs des pertes sèches à leur production, Mokhtar Belaid a également fait part de la possibilité de mise en service d'une nouvelle unité de transformation en agroalimentaire sur un total de deux projets actuellement en chantier, durant la prochaine campagne agricole. Une décision a été prise, a ajouté le même responsable, en vue d'accorder des facilitations aux agriculteurs du domaine pour l'obtention d'autorisations d'acquisition des engrais et de semences.

T. K.

La stabilité et de la sécurité en Libye au cœur des discussions

Faïz Serradj à Alger

Alger hier, Faïz Serradj, président du Conseil présidentiel du gouvernement d'Entente nationale de Libye, a salué «le soutien de l'Algérie dès le début à la stabilité de la Libye et à l'accord politique», signé le 17 décembre 2015 sous l'égide de l'ONU. C'est là une déclaration faite à l'issue de son entretien avec le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui en compagnie de Abdelkader Messahel, ministre des Affaires étrangères, l'avaient accueilli plus tôt dans la matinée à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediène. A ce titre, tel que prévu, Faïz Serradj s'est longuement entretenu avec le Premier ministre, Ahmed Ouyahia. Au cœur des discussions, les deux hommes

ont notamment évoqué les perspectives de la stabilité et de la sécurité en Libye, à la faveur de l'accord politique libyen et sur la coopération politique bilatérale en prévision de la tenue de la haute commission mixte algéro-libyenne au début de l'année prochaine. Aussi, soulignant que sa visite s'inscrivait «dans le cadre de la consultation permanente entre les deux pays», Faïz Serradj ne manquera de relever «la convergence de vues entre les deux parties». Ce qui, dans la foulée, lui fera exprimé sa reconnaissance pour «le soutien de l'Algérie dès le début à la stabilité de la Libye et à l'accord politique», signé le 17 décembre 2015 sous l'égide de l'ONU. En effet, l'Algérie qui maintient son principe

de non-ingérence dans les conflits régionaux, a depuis le début de la détérioration de la situation en Libye, prôné et soutenu la politique de la réconciliation nationale bâtie sur un dialogue inclusif inter libyen regroupant l'ensemble des parties belligères, tenu dans le cadre des efforts onusiens pour le règlement de la crise en Libye. C'est d'ailleurs à cet effet qu'en juin dernier, à Alger, une rencontre tripartite regroupant les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Égypte a été sanctionnée par la Déclaration ministérielle d'Alger pour un règlement politique inclusif en Libye. Un document à travers lequel les trois parties ont réitéré leur engagement pour accom-

pagner le processus du règlement politique dans le cadre de l'Accord politique libyen et soutenir la solution politique comme moyen de régler cette crise par le dialogue inclusif, le rejet de l'ingérence étrangère et de l'option militaire. Au plan humanitaire, fin novembre dernier, dans le prolongement de son action solidaire envers la Libye, «l'Algérie a décidé l'octroi d'une nouvelle aide humanitaire à ce pays, destinée aux populations frontalières afin de répondre à certains de ses besoins urgents», avait indiqué alors un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Lynda Naili

Le directeur de l'éducation de Tizi Ouzou au sujet de la grève du Cnapeste

«Les enseignants pas insensibles à l'inquiétude des élèves et des parents»

La grève des enseignants, qui paralyse partiellement plusieurs établissements scolaires dans la wilaya de Tizi Ouzou, bouclera ce lundi son mois alors qu'aucune solution ne semble se dessiner pour une sortie de crise et sauver la scolarité de milliers d'enfants. Hormis cette marche du Cnapeste annoncée pour demain mardi à Tizi Ouzou, que les grévistes s'affairent à préparer, sinon c'est le statu quo dans ce bras de fer autour de l'agression d'une enseignante à l'intérieur des services de la direction locale de l'éducation pour laquelle deux revendications essentielles sont exprimées. Il s'agit de la sanction des auteurs de l'agression et le départ de deux cadres de l'académie de Tizi Ouzou. La poursuite du mouvement de grève par le Cnapeste, décidé mercre-

di dernier par son conseil de wilaya, n'a fait qu'empirer la situation pour ces enfants pris en otages ainsi que pour leurs parents qui ne savent plus à quel saint se vouer. Le bras de fer ne profite à aucune partie dans ce conflit, si ce n'est de mettre en péril le cursus scolaire des élèves, notamment les candidats au baccalauréat. Toutes les tentatives de réconcilier les deux camps n'ont pas abouti. Hier, des parents d'élèves, une centaine, se sont regroupés devant le siège de la wilaya pour exprimer leur désarroi face à cette prise d'otage de leurs enfants. Pour la direction de l'éducation, les grévistes «déboutés» par la justice n'ont le choix que de reprendre le travail, alors que pour le Cnapeste estime que la solution passe par le départ des deux responsables mis

en cause dans cette affaire d'agression. Les grévistes fondent leur espoir sur la marche de demain pour peser de leur poids en faveur d'un dénouement heureux de ce conflit par la satisfaction de leurs revendications. Du côté de la direction de l'éducation, son premier responsable, Ahmed Lalaoui, joint par téléphone, nous a indiqué que la balle est dans le camp des grévistes qui doivent se conformer à la décision émanant de la justice avant toute autre chose, avant de souligner que les représentants du Cnapeste refusent ce verdict. Il a expliqué que les responsables du Cnapeste ont refusé même de prendre la décision de l'huissier de justice portant notification de l'illégalité de la grève prononcée par le tribunal administratif. Ahmed Lalaoui n'a pas man-

qué de rappeler que la réglementation dans pareille circonstance est claire et sera appliquée dans sa prochaine étape. Le directeur de l'éducation de la wilaya de Tizi Ouzou n'a pas caché, par ailleurs, son optimisme quant à un dénouement heureux et rapide de cette grève, affirmant que «les enseignants ne seront certainement pas insensibles à l'inquiétude de leurs élèves et de leurs parents». A la question relative au rattrapage du mois perdu dans la scolarité des élèves, notre interlocuteur nous a appris qu'il a réuni les directeurs des établissements jeudi dernier pour aborder ce point et des instructions leur ont été données pour se préparer à cette situation, pourvu que les enseignants grévistes acceptent de le faire.

Hamid Messir

Dispositif national d'aide à l'emploi

175 000 postes d'emploi perdus à cause de la crise économique

■ Parmi les secteurs d'activité les plus brutalement frappés par la crise économique à laquelle est confronté le pays depuis quelques années, le DG de l'emploi au ministère du Travail cite celui du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) dont il précise, qu'à lui seul, il a perdu 91 000 postes de travail.



Par Louiza Ait Ramdane

La crise économique à laquelle est confronté le pays a fait que nombre de personnes se sont subitement retrouvées sans ressources financières, 67,7% parmi elles sont arrivées en fin de contrat alors que d'autres ont été affectées par la cessation d'activité de leur entreprise ou bien ont fait l'objet de mesures de licenciement pour des raisons diverses.

Le DG de l'emploi au ministère du Travail, Fodil Zaidi, signale que parmi les secteurs d'activité les plus brutalement frappés par la crise, celui du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH). D'autre part, l'intervenant indique que durant cette même période, seules l'agriculture et l'industrie ont pu réaliser

une création nette d'emploi, estimée à 63 000 postes pour la première et à 36 000 pour la seconde.

Durant la même période, l'intervenant fera savoir que 99 000 postes d'emploi ont été créés et 175 000 ont été perdus. La différence est donc négative, souligne-t-il. «Ce qui explique la variation en hausse du taux de chômage en avril 2017», explique le responsable du ministère du Travail.

Selon le DG de l'emploi au ministère du Travail, le «dégel» d'un certain nombre de projets pour tenter de relancer la machine économique, notamment dans le BTPH, aura contribué, tout juste, à stabiliser le niveau de l'emploi.

Pour lui, le secteur privé est devenu, aujourd'hui, le principal recruteur de main-d'œuvre, avec

environ 70% des placements réalisés par le biais de l'Anem. Alors que le taux de chômage en Algérie se situait à 12,3% en avril 2017, se référant aux données de l'ONS, le directeur général de l'emploi, Fodil Zaidi, trouve que cela est dû principalement à la crise économique à laquelle est confronté le pays, obligeant, dit-il, à geler nombre de projets économiques et des entreprises à cesser leurs activités, en raison notamment de difficultés d'approvisionnement en intrants.

L'invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale, Fodil Zaidi, a expliqué que les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle, pour l'emploi salarié, le dispositif d'appui à la création d'activité, contribuent à la résorption du chômage et à la création de l'emploi. Mais ils n'ont pas pour prétention de

régler la problématique de l'emploi dans son ensemble. L'intervenant souligne, par la même occasion, que la question de l'emploi est transversale et intéresse tous les secteurs.

Sur ce point, le représentant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale relève que dans une perspective de relance de l'emploi, le ministère du Travail a engagé une réflexion pour rendre plus performant le dispositif national d'aide à l'emploi.

A ce sujet l'invité de la rédaction de la Chaîne III, Fodil Zaidi, informe que le ministère du Travail est en train de mener une étude intitulée de «L'université au travail», avec le concours du Bureau international du travail (BIT).

L. A. R.

LA QUESTION DU JOUR

L'Egypte entre deux chaises

Suite de la page une

Sans doute, elles ne sont pas à ce propos exactement sur le même sentiment : l'Iran n'est pas perçu comme une menace par l'Egypte dans les mêmes proportions que par l'Arabie saoudite, il s'en faut. S'il ne tenait qu'à elle, l'Iran ne serait pas du tout vu comme une menace. Elle serait à cet égard un peu comme l'Algérie, pour qui l'Iran est un pays proche, avec lequel elle entend garder par conséquent de bonnes relations. Mais comme elle a passé une alliance centrale avec l'Arabie saoudite, elle est obligée de donner des gages de fidélité à cette dernière. Or il en est un sans lequel il ne peut y avoir de relation privilégiée avec l'Arabie saoudite : l'hostilité marquée envers l'Iran. Si laissée à elle-même l'Egypte devait dire quel est pour l'heure son ennemi principal, il y a de bonnes raisons de penser que c'est au Qatar qu'elle accorderait ce titre, non pas à l'Iran. On peut se demander ce que cela a à voir avec la reconnaissance par les Etats-Unis de Jérusalem capitale d'Israël. Eh bien, c'est que cette reconnaissance est sans doute le prix à payer par l'Arabie saoudite et ses alliés dans la région, dont l'Egypte, pour qu'ils puissent compter sur la puissance de feu israélienne dans le cas d'une guerre avec l'Iran. Pour ne pas être immédiate, ni même certaine, cette guerre n'en est pas moins l'élément structurant des alliances dans la région. D'une certaine façon, tout se passe comme si elle était inévitable. Mieux, comme si elle avait déjà commencé. Comme si la coexistence pacifique de l'Iran et de l'Arabie saoudite n'était pas envisageable dans le long terme. Il n'y a pas si longtemps encore, c'était une autre coexistence qui semblait vouée tôt ou tard à voler en éclats : celle d'Israël avec les pays de la région. On voit tout le chemin parcouru. Tout ce qui tend à rapprocher cette échéance fatidique fait réagir l'Egypte, qui par tradition ne voit pas dans l'Iran un ennemi.

M. H.

Matériel fabriqué en Israël

Sonelgaz attaque en justice le constructeur Cegelec/General Electric

Le groupe Sonelgaz a déposé plainte auprès de la juridiction compétente contre le consortium-constructeur franco-américain Cegelec/General Electric qui lui a livré du matériel comportant des composants fabriqués en Israël pour la réalisation d'une centrale électrique, a indiqué hier Sonelgaz dans un communiqué. Le groupe algérien explique que dans le cadre de la réalisation de la centrale électrique de Boutlelis (Oran), d'une capacité de 450 MW, du matériel a été importé par le consortium Cegelec/General Electric. Mais lors des formalités

de vérifications de ce matériel par la société d'engineering CEEG (filiale de Sonelgaz), qui est en charge de la réalisation du projet en tant que maître d'œuvre, les services de cette filiale ont découvert que parmi le matériel importé (projet comportant des milliers de composants), un de ces composants (vannes de décharge) comportait la mention «made in Israël», note le communiqué. Immédiatement, les services des douanes compétents ont été saisis officiellement le 4 avril 2017 par la filiale CEEG. Parallèlement à la saisine des douanes, la société CEEG a fait

appel à un huissier de justice qui a dressé un constat le 19 avril 2017. Dans le même temps, le consortium-constructeur Cegelec/General Electric a été saisi et interpellé afin de donner les explications nécessaires. «Il a ainsi reconnu officiellement sa responsabilité de l'introduction de ce matériel par mégarde», souligne Sonelgaz. Depuis la survenance de cet incident, le constructeur a déjà récupéré le matériel en cause et a procédé à son remplacement par un matériel de provenance européenne. Parallèlement, une plainte a été déposée le 19 avril à l'encontre

du constructeur auprès de la juridiction compétente, qui «est poursuivie en justice pour fausse déclaration, compte tenu que le document de provenance du matériel en question stipule la France comme pays d'origine», précise Sonelgaz. Par ailleurs, le matériel de remplacement a été réceptionné le 11 octobre 2017, note la même source. Ainsi, Sonelgaz considère qu'elle n'a ménagé aucun effort et a suivi toute la procédure réglementaire, à savoir le dépôt de plainte, la saisine des services des douanes et autorités compétentes concernées, le recours à

un auxiliaire de justice (huissier), et ce, «pour sauvegarder ses intérêts». Pour rappel, la nouvelle centrale électrique à turbines à gaz de Boutlelis devrait être opérationnelle en septembre 2018. Cette centrale électrique est constituée de deux turbines à gaz d'une puissance de 223 MW, chacune fonctionnant au gaz naturel comme combustible principal et de gazoil comme combustible de secours. Sa construction, réalisée par le consortium General Electric International (USA) et Cegelec SAS (France), a débuté en 2012.

Ines F./APS

Secteur public industriel

Les prix sortie usine en hausse

■ Les prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public ont augmenté de 0,8% au 3^e trimestre 2017 par rapport au 2^e trimestre 2017, et de 2,7% par rapport au 3^e trimestre 2016, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Par Ghani Y

L'indice des prix à la production industrielle du secteur public hors hydrocarbures mesure l'évolution des prix-sortie d'usine des biens vendus sur le marché intérieur. Par secteur, il est constaté que dans l'énergie, les prix à la production ont augmenté de 3,9% au 3^e trimestre par rapport au 2^e trimestre 2017. Dans le secteur des industries chimiques, les prix ont haussé de 0,3% au 3^e trimestre, en raison de l'augmentation des prix des biens intermédiaires en plastique (+4,7%). Une hausse de 1,7% a caractérisé les industries



sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMEE) au 3^e trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent. Ce résultat est dû essentiellement à la hausse des prix de non seulement de la sidérurgie et de transformation de la fonte et acier (+2,4%) mais aussi de la fabrication de biens

intermédiaires métalliques, (+3,5%) et des biens de consommation mécaniques (+1,4%). Quant aux industries des bois, liège et papier, leurs prix ont inscrit une augmentation de 3,5% au troisième trimestre, entraînée par la hausse des prix de la menuiserie générale et des

biens intermédiaires en bois (+6,2%). Les prix à la production dans le secteur des mines et carrières ont accusé une baisse de 0,6%, induite par la réduction des prix de certaines activités, notamment l'extraction du minerai des matières minérales (-5,4%) et celle du sel (-3,9%). Par ailleurs, une nette décélération

du rythme de hausse des prix à la production a été enregistrée par les industries textiles dont la variation des prix est passée de 2% au 1^{er} trimestre 2017 à 1,3% au 2^e trimestre pour atteindre un taux de +0,1% au troisième trimestre. Le reste des activités a affiché une stagnation des prix.

G. Y./APS

Phosphate du Sahara occidental

Le président sahraoui exhorte la Nouvelle-Zélande à renoncer à l'importation

Le Secrétaire général du Front Polisario, Ibrahim Ghali a appelé la première ministre de la Nouvelle-Zélande, Jacinda Arden, à renoncer à l'importation du phosphate, extrait illégalement, du Sahara occidental, indiquant que cette activité illégitime

contribue à la consécration de l'occupation marocaine et à la violation du droit international et porte atteinte au droit du peuple sahraoui à sa souveraineté sur ses ressources naturelles. Dans un message de félicitations à Mme Jacinda Arden pour son

élection à la tête du gouvernement néo-zélandais, M. Ghali a rappelé la poursuite de l'importation du phosphate extrait illégalement du Sahara occidental par la Nouvelle-Zélande, indique l'Agence de presse sahraoui (SPS). Le président sahraoui a rappelé les tentatives en vain pour dissuader les sociétés impliquées dans l'importation du phosphate sahraoui, avant que le Polisario n'adopte plusieurs mesures judiciaires contre les cargaisons transitant entre Panama et l'Afrique du Sud en direction de la Nouvelle-Zélande et qui ont été restituées au

peuple sahraoui. Le président Ghali a exprimé son souhait de voir ce pays mettre fin à cette activité illicite qui contribue à la consécration de l'occupation marocaine du Sahara et transgresse le droit international ainsi que le droit du peuple sahraoui à sa souveraineté sur les ressources naturelles dont jouit son pays. Il a indiqué que plusieurs sociétés relevant de différents pays à l'instar de l'Australie, la Norvège, l'Uruguay et d'autres ont décidé de ne plus importer le phosphate du Sahara occidental. «Il serait juste, moral et conforme

à la légalité internationale que la Nouvelle-Zélande considère l'importation du phosphate sahraoui comme activité illégale», a-t-il dit. Par ailleurs, M. Ghali a félicité Mme Jacinda Arden pour son élection en tant que Premier ministre, tout en exprimant la satisfaction du peuple sahraoui quant aux efforts consentis par son pays pour la protection des réfugiés et le soutien de l'autodétermination des peuples ne jouissant pas encore de leur indépendance en allusion à sa solidarité avec le Timor Oriental.

Hatem N.

Mostaganem

Quota supplémentaire de logements AADL

La wilaya de Mostaganem a bénéficié d'un quota supplémentaire de 1 100 logements location/vente (AADL 2), a-t-on appris dimanche de la direction locale de l'habitat. Ce programme supplémentaire est destiné aux souscripteurs de AADL de 2013 résidant dans les daïras de l'Est de la wilaya, à savoir Sidi Ali (400 logements), Sidi Lakhdar (300), Achaacha (400), indiqué la directrice de l'habitat, Fatima Kessira. La responsable a souligné que les dossiers relatifs à la réalisation de ce quota sont prêts. Le reste le choix des terrains adéquats aux projets, l'achèvement des mesures d'expropriation des assiettes foncières et le remboursement des propriétaires des terrains. S'agissant de la distribution d'un nouveau quota des logements AADL, M^{me} Kessira a annoncé la réception prochaine de 686 nou-

veaux logements, qui seront attribués le premier semestre de l'année prochaine progressivement pour que le nombre des souscripteurs du programme 2013 qui ont reçu leurs logements atteigne les 2 000. La responsable a ajouté que 5 500 logements inscrits au titre de ce programme dans la wilaya de Mostaganem sont suffisants pour satisfaire des demandes. L'opération d'assainissement des listes de souscripteurs et les enquêtes est en cours avec l'aide du fichier national du logement. Pour rappel, il a été procédé la semaine dernière au lancement des travaux de réalisation de 1 900 nouveaux logements AADL dans quatre sites : Ain Nouissy, Stidia, Sour, Mesra. Les projets ont été confiés à une société chinoise et une autre algérienne.

Slim N.

Périmètre irrigué de Hennaya

Une première expérience pour l'ONID

Le périmètre irrigué de Hennaya (11 km de Tlemcen) constitue une première expérience pour l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID) qui a réalisé une surface hydro-agricole irriguée à partir des eaux usées épurées, a-t-on appris dimanche du directeur de l'unité de Tlemcen. Cette expérience, initiée au mois de mars 2011, permet de développer l'irrigation à partir des eaux usées épurées dans les zones à grand déficit hydrique, a affirmé Mohamed Nedjai, faisant savoir que ces eaux ne peuvent être utilisées que pour un certain nombre de cultures, à savoir l'arboriculture, les agrumes, les

cultures fourragères, industrielles, céréalières et oléagineuses, de production de semences et les plantes florales à sécher ou à usage industriel. L'irrigation à partir des eaux usées épurées nécessite un contrôle sanitaire périodique, a-t-il averti. «L'évolution des rendements au niveau de ce périmètre est très satisfaisante puisque les cultures céréalières sont passées de 20 qx/ha à 50 qx/ha, soit un bond de 250 pour cent, et les agrumes de 60 qx/ha à 120 qx/ha soit 200 pour cent», a-t-il soutenu. S'étendant sur une superficie de 912 ha, ce périmètre est irrigué par écoulement gravitaire jusqu'à la borne d'irri-

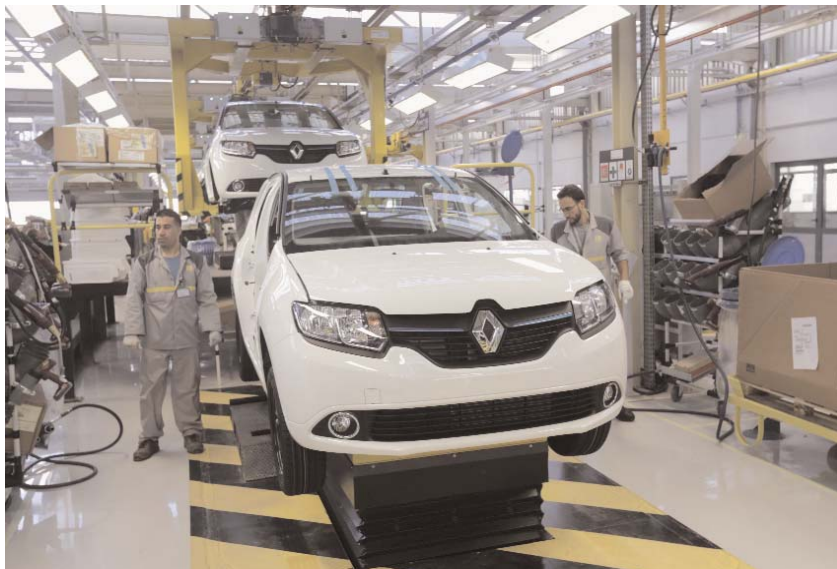
gation, à partir de la station d'épuration d'Ain El Houtz, située en aval, via un réservoir de 9 300 m³, a-t-on expliqué. Les besoins en eau du périmètre sont de l'ordre de 6,5 HM3/an. Outre ce réservoir, l'aménagement a consisté en la réalisation de deux bassins brise charge de 200 m³ chacun, un réseau d'adduction linéaire de 13 835 m, un réseau de distribution linéaire de 26 720 ml et 102 bornes d'irrigation. Les volumes lâchés à partir de la station d'Ain El Houtz sont passés de 1 904 660 m³ en 2011, à 2 086 000 m³ cette année, a-t-on ajouté de même source.

Anissa Ch.

Industrie : la sous-traitance en manque d'épaisseur

La filière mécanique marque des points

■ Le secteur industriel a enregistré une belle poussée en 2017 par le lancement de plusieurs projets avec, à leur tête, l'industrie automobile suivie notamment de la cimenterie et de la sidérurgie, mais la filière de la sous-traitance peine encore à connaître une véritable dynamique.



P.H.D.R.

sociétés dans le domaine de la pétrochimie. Quant au contrat paraphé avec EIL, il porte sur la réalisation d'études-suivi-conseils pour la réhabilitation de l'unité d'éthylène du complexe CP1K de Skikda. Aussi, le Groupe Sonatrach et la compagnie française Total ont signé un accord qui permettra, entre autres, d'élargir la coopération entre les deux parties dans la pétrochimie. Le groupe algérien a aussi lancé trois projets en effort propre dont le premier concerne le projet de réhabilitation de l'unité éthylène du complexe pétrochimique de Skikda pour produire 120 000 tonnes d'éthylène/an. Il s'agit aussi de la réalisation d'un complexe de production de méthyl tert-butyl éther (MTBE) d'une capacité de 200 000 tonnes/an et du projet de complexe de l'alkyl linéaire de benzène (LAB) d'une capacité de 100 000 tonnes/an.

tion de fils laine et d'autres produits textiles à Meskiana (Oum-El Bouaghi) dont l'entrée en production est prévue pour 2018.

S. K./APS

Port d'Arzew Exportation prochaine de cargaisons d'acier, fer et autres matériaux de construction

DES CARGAISONS de fer et d'acier et autres produits liés aux matériaux de construction seront exportés dans les prochains jours à partir du port d'Arzew (Oran) vers des pays africains et arabes, a-t-on appris auprès de cette entreprise portuaire. L'opération d'exportation comprend des plaques de gypse produits par le complexe «Knauf» situé dans la région de Hassiane Toual, le fer destiné à la construction produit par le complexe «Tosialy Algérie» de Bethioua (Oran), selon la même source, qui n'a pas précisé la quantité. Le port d'Arzew enregistre une dynamique commerciale grâce à la programmation des exportations de plusieurs produits liés à la construction, notamment le ciment, fer, plaques de gypse et autres produits pour diversifier les exportations hors hydrocarbures vers les marchés étrangers, a-t-on souligné. L'entreprise portuaire d'Arzew fournit des facilités aux entreprises désirant exporter leurs produits à travers cette infrastructure vers les pays africains et arabes, dans le but de créer une dynamique commerciale et d'encourager les exportations à accéder aux marchés extérieurs. De telles opérations devront réduire également la facture d'importation de matériaux de construction, l'introduction de devises et la diversification des exportations hors hydrocarbures, a-t-on ajouté. Le ministère du Commerce fournit de grands efforts pour accompagner les opérateurs économiques publics et privés en facilitant les opérations d'exportation, en particulier vers les pays d'Afrique de l'Ouest et le bassin méditerranéen. Un premier chargement de ciment gris de 16 600 tonnes a été exporté la semaine dernière vers le port de Banjul (Gambie) en Afrique de l'Ouest, par la société «Lafarge Holcim Algérie», dont le siège est basé dans la région d'Oggaz dans la wilaya de Mascara, a-t-on rappelé.

R. E.

Par Salem K.

A morcée dès 2014, la branche de l'automobile a mis les bouchées doubles en 2017 avec le lancement de projets et l'entrée en activité d'usines de montage de véhicules, alors qu'aucune licence d'importation n'a été octroyée. Pour mieux encadrer la filière de montage et de production de véhicules en Algérie, un cahier des charges a fait l'objet d'un décret exécutif qui a clairement défini les conditions d'exercice de cette activité. C'est à la faveur d'un accord entre le groupe algérien Sovac et le constructeur allemand Volkswagen qu'une usine a été inaugurée dans la zone industrielle de Sidi Khettab (wilaya de Relizane). Selon les engagements de ces deux partenaires, le taux d'intégration devrait passer de 15% au départ à 40% après cinq ans de son entrée en service. Un pacte d'actionnaires a également été conclu entre le groupe public PMO Constantine, le groupe privé Condor, la société Palpa Pro et PSA Peugeot pour la production de véhicules de cette marque française au logo de lion à partir de l'année 2018 pour un investissement de 100 millions d'euros. Le contrat prévoit des mesures d'accompagnement: La création d'une académie de PSA en Algérie pour former la main-d'œuvre algérienne dans le domaine de l'assemblage et de la construction des véhicules, ainsi que l'installation des équipementiers de Peugeot en Algérie pour développer des partenariats avec des opérateurs algériens. Entré en production en 2016, le complexe de production de véhicules du groupe Tahkout Cima Motors a ajouté à sa gamme, cette année, la fabrication, en partenariat avec Hyundai, de la voiture «Hatchback Hyundai». Avec les Japonais, ce même groupe a

également lancé, dans la wilaya de Saïda, la construction d'une usine de montage de véhicules touristiques de marque Suzuki dont les premières voitures sortiront à la mi 2018. Outre les véhicules de tourisme, l'industrie mécanique a élargi sa voilure aux véhicules utilitaires. C'est ainsi qu'un partenariat entre le groupe industriel algérien BSF Souakri et la firme française Renault Trucks s'est soldé par le lancement de la réalisation à Meftah (Blida) d'une unité de montage de véhicules industriels de marques Renault Trucks et Volvo. L'essor de la filière des véhicules a également été enregistré dans l'industrie mécanique militaire à travers la production de plusieurs types de véhicules destinés aussi bien pour le ministère de la Défense nationale que pour des organismes civils publics et privés.

Une sous-traitance en deçà des opportunités

Le nombre total des entreprises algériennes activant dans la sous-traitance industrielle ne dépasse pas les 900, soit 10% seulement des entreprises du tissu industriel contre 20% à 30% en Tunisie et au Maroc. C'est pourquoi les pouvoirs publics inscrivent ce créneau parmi leurs priorités pour réduire les importations des composantes et pièces de rechange de façon à bâtir un partenariat durable qui soit profitable au tissu industriel national. Parmi les projets lancés en 2017 dans cette activité figure essentiellement l'unité de production de pneumatiques pour véhicules légers et utilitaires à Sétif, initiée par l'entreprise Iris. A ce projet s'est ajoutée l'usine de fabrication de verre Africaver (Jijel) qui devra participer aux efforts de consolidation du domaine de la sous-traitance à travers la production de pare-

brise, vitres latérales, rétroviseurs ainsi que des verres blindés pour les véhicules militaires. En outre, une usine de fabrication des sièges de voitures a été lancée par la société Martur Algeria Automotive Siting (Oran), qui sous-traite pour le compte de Renault Algérie. Des projets de sous-traitance ont également été promus dans le secteur public à travers la signature de deux conventions-cadres entre le groupe Sonatrach et les groupes industriels publics Elec El Djazair et Algerian Group of Mechanics (AGM). Pour permettre un meilleur partenariat public-privé pour le développement de la sous-traitance industrielle, une convention cadre a été signée entre la Coordination des bourses de sous-traitance algériennes et quatre groupes industriels publics. Plus encore, il a été opté pour la formule des clusters dans plusieurs filières pour mieux structurer les investissements et instaurer des pôles industriels régionaux spécialisés: clusters industriels de la mécanique de précision, de boissons et des TIC.

Redynamisation de la pétrochimie

Pour développer le secteur de la pétrochimie à travers une valorisation locale optimale des hydrocarbures et des produits issus du raffinage, Sonatrach a conclu un protocole d'entente avec la société italienne Versalis (filiale du groupe ENI) ainsi qu'un contrat avec la société indienne Engineers India Limited (EIL) pour la réalisation d'études relatives à des projets pétrochimiques.

Le protocole d'entente avec Versalis porte sur les études de faisabilité de réalisation de complexes pétrochimiques en Algérie, et le renforcement de la coopération entre les deux

Nouveaux projets de cimenteries, de médi- caments et de textile

L'industrie du ciment a réaligné, quant à elle, des avancées remarquables en 2017 avec la mise en service de la deuxième ligne de production de la cimenterie d'Ain El Kebira (Sétif) du Groupe public Gica, l'inauguration de la cimenterie privée Cilas (Biskra) et celle de Timektane (Adrar). L'objectif du gouvernement étant d'arriver à l'autosuffisance, à réduire la facture d'importation qui avait atteint les 260 millions de dollars en 2016 et à exporter ce matériau de construction. Par ailleurs, le secteur pharmaceutique continue à peser sur les devises de l'Etat avec des importations qui dépassent le milliard de dollars annuellement. Mais très peu de projets ont vu le jour durant 2017 dans cette filière: une usine à Rahmania (Alger), filiale du laboratoire jordanien Dar Al Dawa, pour la production de médicaments (oculaires, cardiovasculaires, neurologie, urologie...), tandis qu'une convention de partenariat pour la création d'une société mixte de médicaments d'ophtalmologie a été signée entre le laboratoire algérien de fabrication de médicaments Huppharma et la société industrielle pharmaceutique saoudienne Jamjoom Pharma. Dans le cadre de la diversification de l'économie, le secteur du textile est l'un des créneaux sur lequel mise le gouvernement. Cette activité, qui s'est effondrée dans les années 1990, connaît, depuis ces dernières années, un dynamisme relatif à la faveur de la signature de contrats de partenariat. Sur l'année 2017, un protocole d'accord a été paraphé entre l'entreprise publique Texalg et la société turque Boyner Sanayi pour la création d'une joint-venture de produc-

Croissant-Rouge à Béjaïa

Le président du Comité communal déchu

■ Le siège du Comité communal (local) du Croissant-Rouge est scellé depuis le 28 novembre dernier, sur une décision de justice rendue en deuxième instance suite au recours déposé en référé le 20 juillet par le président du Comité de wilaya, Belkacem Bouzid, contre le président du Comité local, Yazid Houcini, pour l'expulsion des membres élus du Comité local du Croissant-Rouge algérien de Béjaïa, du siège qu'ils occupent à la Cité EPLF, la restitution des clés du siège et du cachet rond.

Par Hocine Cherfa

Cette décision intervient quelques jours seulement après la plainte introduite soit, le 15 Juin 2017, auprès du tribunal (première instance) de Béjaïa qui s'était déclaré incompétent. Depuis, le président du Comité communal du Croissant-Rouge plaide sa cause et estime avoir été injustement congédié par le président de wilaya du Croissant-Rouge. Toutefois, Bouzid Belkacem justifie le limogeage du président du CRA local par le fait que ce dernier n'a pas voulu se conformer à la loi et renouveler l'instance locale depuis plusieurs années, rappelant que son mandat a expiré il y a plus de trois années et qu'il a accordé suffisamment de temps pour se conformer à la loi et de convoquer une assemblée générale, mais en vain. Et d'ajouter : «Celui-ci a refusé de s'exécuter et le Comité national m'a instruit de recourir à la justice». Il a ensuite nié que d'autres comités sont entrés en rébellion contre lui, comme on veut le faire croire, et affirme avoir reçu dernièrement les membres du Comité communal d'Akbou dont on dit qu'ils sont mécontents à ce sujet et présenté leurs excuses. M. Houcini Yazid explique, dans un communiqué de presse qui nous été transmis, que «la décision du tribunal qui siègeait en référé en première instance a estimé que, s'agissant d'un problème de fond, cela exigeait plus d'investi-



gation et s'est déclaré incompétent». Il rappelle que «le 20 juillet 2017, M. Bouzid Belkacem a introduit un recours auprès de la cour, toujours en référé, contre la décision prise en référé en première instance et rend un jugement dont toutes les justifications touchent au fond et ne peuvent en aucun cas être traitées en référé». Il se demande «comment un président élu par une assemblée générale, peut être "limogé" par une simple décision d'un président de Comité de wilaya».

M. Bouzid Belkacem a fait observer que «le Comité local n'a pas été renouvelé. Il a juste accordé un temps pour le faire mais le provisoire a trop duré», selon lui. Pour lui, «la dissolution d'un comité élu ou le limogeage d'un président élu doit revenir à la seule AG selon la loi 12/06 régissant les associations», avouant qu'«il est difficile de remettre en cause une décision validée par la justice». Pour M. Houcini, il y a des conflits antérieurs depuis 2014, date de l'installation de M.

Bouzid Belkacem, où plusieurs affaires ont opposé les parties en justice dont celle du 13/11/2015. Une décision en référé avait alors débouté ce dernier qui avait introduit une plainte avec exactement les mêmes exigences, mais prétextant que le mandat du Comité communal de Béjaïa a expiré en 2016. Le «Comité communal était, explique-t-on dans le communiqué, obligé d'engager une affaire en justice contre la BNA suite à un écrit du président du Comité

de wilaya qui a bloqué les comptes bancaires à la veille de l'Aïd». Les comptes ont été débloqués en faveur du Comité communal par décision de justice. M. Houcini affirme qu'«en pleine sortie pédagogique vers le PNG, les enfants ont été surpris par le refus de la direction d'accéder au musée à la demande expresse du président du Comité de wilaya du Croissant-Rouge, etc.». «Mais à chaque fois, les pièces que présente le Comité local permettent de débloquer la situation», souligne-t-il. Pour M. Bouzid Belkacem, le comité est organiquement illégal et il y a une réglementation à respecter chose qu'on ne veut pas accepter. Il semble que «l'enjeu n'est autre que l'AG électorale du Comité de wilaya prévue l'année prochaine». C'est ce qu'affirment les membres du Comité local de Béjaïa qui ont observé un rassemblement samedi dernier avec quelques autres membres des Comités communaux du CRA, pour protester contre la fermeture du siège de la wilaya, etc. Une pétition a été lancée contre le président du Comité de wilaya, a-t-on appris.

H. C.

Secteur de l'hôtellerie et du tourisme à Chlef

Session de formation au profit de 26 maîtres d'apprentissage

Quelque 26 maîtres d'apprentissage du secteur de l'hôtellerie et du tourisme de la wilaya de Chlef effectuent actuellement un stage de formation visant le développement des compétences de la ressource humaine dans cette branche professionnelle, a-t-on appris, samedi, du directeur local de la formation et de l'enseignement professionnels.

La session, organisée par la Direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels (Dfep), en collaboration avec l'Office national de développement et de la promotion de la formation continue et du Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue, est abrégée, depuis le 22 du mois de novembre écoulé, par l'Institut national spécialisé dans la formation professionnelle de gestion de Chorfra, a indiqué à l'APS Hakim Azerrouk Zerraimi.

La sélection des maîtres d'apprentissage du secteur de l'hôtellerie et du tourisme pour bénéficier de la première étape de

cette formation, a été dictée par les résultats d'une étude des besoins du marché local du travail et du secteur de la formation à Chlef, notamment en égard aux nombreux projets hôteliers et autres zones d'expansion touristiques (ZET) attendus prochainement à la réception dans la région, a ajouté le même responsable.

Selon, Rabie Moulay Souika, chargé du bureau de recherche et des relations avec les organismes employeurs et des partenaires de la formation auprès de la Dfep, ce stage de formation vise la promotion de l'aspect pédagogique dans les opérations d'accompagnement et de mise à niveau, assurées par le maître d'apprentissage au profit des apprentis, et partant, garantir la formation d'une main-d'œuvre de haut niveau, est-il escompté.

Ce stage est venu à point nommé pour contribuer au relèvement des capacités pédagogiques des maîtres d'apprentissage, notamment en matière d'accompagnement de l'apprenti

de son établissement de formation jusqu'à l'organisme employeur, a estimé, pour sa part, un directeur des services d'un hôtel privé de la région, Belaredj Boukhatem, rencontré par l'APS à l'Institut national spécialisé dans la formation professionnelle de gestion de Chorfra.

Un enseignant en formation professionnelle de la wilaya, Abderrahmane Tounsi, a pour sa part loué ce type de stages professionnels participant, selon lui, à l'amélioration du rendement et

des capacités professionnelles des apprentis, outre leur contribution dans l'actualisation des connaissances pédagogiques des maîtres d'apprentissage.

La sortie de la première promotion (26 éléments) spécialisée en administration hôtelière de l'Institut national spécialisé dans la formation professionnelle de gestion de Chorfra est prévue pour la fin février 2018, a-t-on indiqué sur place.

Kamel L.

Réclamant l'accélération des travaux de leurs logements

Tébessa : rassemblement de 250 souscripteurs au programme AADL 2

PLUS DE 250 souscripteurs au deuxième programme de logements de type location-vente (AADL 2) se sont rassemblés samedi devant le siège de la wilaya de Tébessa pour appeler les autorités publiques à intervenir afin d'accélérer les travaux de réalisation de leurs logements, a-t-on constaté. Le rythme des travaux enregistré depuis 2013 «un grand retard au niveau du chantier de 1 500 logements à Dekane alors qu'ils sont complètement à l'arrêt au chantier de Boulhaf Dir qui concerne le même nombre», a déclaré le président de l'Association des souscripteurs de l'AADL 2, Hachem Messai, qui a déploré «un taux d'avancement de 1,28% seulement» des travaux confiés à une entreprise turque. Les contestataires ont demandé, en outre, des précisions sur le programme complémentaire en vertu duquel la wilaya de Tébessa a bénéficié de 1 600 logements répartis sur 4 communes (Bir El-Ater, El-Aouinet, Cheria et Ouenza) pour ne pas connaître le même sort, ont-ils ajouté. Le wali et le responsable en charge des projets AADL ont reçu, au siège de la wilaya, des représentants de ces souscripteurs, à qui ils ont donné des assurances quant à la prise en charge de leurs préoccupations et leur transmission aux autorités centrales.

R. R.



Cause sahraouie en 2017

Blocage à l'ONU, prise de conscience à l'UE et manœuvres marocaines avortées

■ La cause sahraouie a enregistré en 2017 des victoires successives au niveau européen et africain, mettant en échec les manœuvres du régime marocain. Mais le dossier est resté au point mort au Conseil de sécurité où aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre du plan de règlement adopté en 1991 et prévoyant l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental où la situation des droits de l'homme a continué à se détériorer.



Par Moncef G.

Comme s'y attendait le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, en janvier dernier, l'année 2017 aura été «féconde en défis» pour le peuple sahraoui et le Front Polisario qui ont su les relever au prix de nouveaux sacrifices, enregistrant des victoires juridiques, politiques et diplomatiques aux niveaux européen et africain.

Mais au plan onusien, la question sahraouie est restée au point mort en dépit des efforts soutenus de l'envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Christopher Ross, qui ont montré le manque de sérieux de la partie marocaine à l'égard du règlement du conflit au Sahara occidental, et ceux déployés par son successeur, l'Allemand Horst Kohler, qui s'est rendu dans la région en octobre dernier avec un projet de relance des négociations entre les deux parties au conflit (Front Polisario et Maroc) qui ont débouché sur une impasse à Manhasset en 2012.

Des négociations auxquelles a appelé le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dès sa nomination à la tête de l'organisation. «Le processus de négociation doit être relancé avec une nouvelle dynamique et un nouvel esprit qui reflètent l'orientation du Conseil de sécurité», avait-il alors déclaré, insistant sur le nécessaire respect de la légalité internationale et du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

En l'absence de tout progrès au Conseil de sécurité, des parties ont mis en garde contre le

risque d'effondrement du processus de paix. Parmi elles, la journaliste Hannah Armstrong du *New York Times* qui après s'être rendue dans les camps de réfugiés sahraouis et des territoires libérés a écrit que «le processus de paix au Sahara occidental est sur le point de l'effondrement, fragilisé par les obstacles dressés par le Maroc à la tenue d'un référendum d'autodétermination». La journaliste a montré, preuves à l'appui, comment le Maroc s'est dérobé à tous ses engagements pris en 1991 dans le cadre du cessez-le-feu signé sous l'égide de l'ONU.

Prise de conscience internationale de la justesse de la cause sahraouie et échec de toutes les manœuvres marocaines

Sur le plan juridique et alors qu'aucun Etat au monde de reconnaît la souveraineté du Maroc sur les territoires sahraouis occupés, y compris les alliés de Rabat, le France en tête, l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (Cjue) qui a conclu que les accords d'association et de libéralisation entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental «confirme le consensus international sur le statut juridique du Sahara occidental», inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes, donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental étant la dernière colonie en Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc.

Cette avancée juridique a fait prendre nettement conscience du caractère illégal de l'exploitation par le Maroc des produits agricoles et halieutiques et des ressources naturelles du Sahara occidental comme en témoigne l'affaire du navire «Key Bay» qui transportait des produits en provenance du Sahara occidental et qui a suscité une condamnation européenne au plus haut niveau et celle du navire «Cherry Blossom» qui a été arraisonné par les autorités sud-africaines alors qu'il était en route pour la Nouvelle-Zélande chargé de 54 000 tonnes de phosphate d'une valeur de 5 millions de dollars. Le soutien croissant à la cause sahraouie et les positions favorables enregistrées au niveau de différents Parlements européens illustrent bien cette prise de conscience internationale de la justesse de la cause sahraouie.

Au Sommet Union africaine-Union européenne, tenu en novembre à Abidjan (Côte d'Ivoire), le Maroc a appris à ses dépens l'inflexibilité de la position africaine à l'égard de la question sahraouie, tous les Etats africains ayant convenu de l'impérative participation de la République arabe sahraouie démocratique aux travaux en sa qualité de membre fondateur de l'Union africaine. En effet, le RASD a bel et bien pris part au sommet en dépit de toutes les manœuvres d'exclusion orchestrées par le Maroc et la France au mépris des principes et valeurs du panafricanisme.

Pour les responsables sahraouis, ce sommet a montré l'inévitabilité de la coexistence entre la RASD et le Maroc et prouvé une nouvelle fois la maturité de l'Afrique et son

intransigence sur l'avenir de ses peuples en lutte contre un colonialisme qui a entravé son développement plusieurs décennies durant.

Détérioration de la situation des droits de l'homme et absence injustifiée de mécanismes de surveillance

Acculées devant ces victoires juridiques pour la cause sahraouie, les forces d'occupation marocaines ont intensifié leur répression contre le peuple sahraoui dans les territoires occupés, les détenus politiques et les prisonniers d'opinion sahraouis qui souffrent dans les prisons marocaines et dont les droits

sont bafoués, et ce, alors que la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso) n'a toujours pas de mandat pour surveiller la situation des droits de l'homme au Sahara occidental.

Les «peines iniques» prononcées en juillet 2017 contre les détenus politiques sahraouis du groupe de Gdeim Lzik, qui étaient en fait les mêmes peines prononcées par un tribunal militaire marocain en février 2013, illustrent bien l'injustice infligée au peuple sahraoui.

En effet, au terme d'un simulacre de procès qui a duré sept mois, une pseudo-chambre criminelle marocaine a prononcé des peines allant de deux ans de prison ferme à la perpétuité à l'encontre des 23 prisonniers sahraouis du groupe de Gdeim Lzik qui ont été détenus arbitrairement et jugés en l'absence de garanties procédurales.

Ces crimes viennent s'ajouter aux horreurs des fosses communes de Jdiria et du bombardement des localités de Umdrega, Amgala et Tifariti au napalm et au phosphore blanc internationalement interdits, à la guerre d'extermination, à l'exil imposé au peuple sahraoui et au mur de séparation. Ces atrocités et ces crimes abjects commis par les forces d'occupation marocaines ont été mis à nu dans des rapports d'organisation internationale, notamment sur le charnier de Fedret Lekouiaâ, interpellant le Maroc dans de nombreux fora internationaux et le plaçant devant ses responsabilités. M. G./APS

Tunisie 37% des bâtiments construits sans autorisation légale

LE MINISTRE tunisien de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, Mohamad Salah Arfaoui, a indiqué samedi que 37% des bâtiments sont construits sans autorisation légale.

S'exprimant lors d'une visite au gouvernorat de Mahdia (centre-est), le ministre a expliqué cette situation par «la complication des procédures relatives aux autorisations de construction dont les délais d'attribution pourraient dépasser une année dans certains cas» ou par «les problèmes fonciers et la régularisation de certaines situations foncières», rapporte l'agence TAP.

M. Arfaoui a, en outre, fait savoir que «la révision de la réglementation et des procédures relatives à l'habitat est en cours afin de surmonter les problématiques citées et réduire le taux des bâtiments construits sans autorisation».

Il a fait état, par ailleurs, de l'existence de plusieurs défaillances au niveau de l'infrastructure dans les différentes régions du gouvernorat, soulignant qu'une série de propositions concernant l'amélioration de l'infrastructure au cours des prochaines années sera soumise à l'ARP pour adoption.

«Nous œuvrons toujours à définir de nouvelles sources de financement pour poursuivre les projets de préservation de la ville de Mahdia des inondations, en appui au projet actuel, dont le coût s'élève à environ 4 millions de dinars tunisiens», a-t-il ajouté.

Lamine H.



Pakistan

Au moins cinq morts dans une attaque suicide contre une église

■ Au moins huit personnes ont été tuées dont deux femmes et 30 blessées hier lors d'une attaque suicide contre une église du sud-ouest du Pakistan à quelques jours de Noël, a annoncé la police.

Par Rosa C.

L'attaque a été perpétrée par deux kamikazes contre l'Église méthodiste de Quetta, capitale de la très instable province du Balouchistan, au moment du service religieux dominical. Le chef de la police provinciale, Moazzam Jah, a précisé à l'AFP que deux femmes figuraient parmi les cinq morts. Cinq des 21 blessés sont dans un état grave. D'après le ministre de l'Intérieur du Balouchistan, Sarfraz Bugti, la police a intercepté et abattu l'un des kamikazes avant qu'il ne réussisse à entrer dans l'église. Mais le

second assaillant a pu gagner la porte principale de l'édifice où il s'est fait exploser. «La police a été prompte à réagir pour empêcher les assaillants de gagner la nef principale et les a interceptés devant» l'édifice, a poursuivi M. Jah. En temps normal, environ 250 fidèles assistent au service du hier mais à une semaine de Noël, l'affluence était plus grande et 400 personnes étaient présentes, selon le ministre de l'Intérieur. «Dieu nous préserve, si les terroristes étaient parvenus à leurs fins, plus de 400 vies précieuses auraient été menacées», a indiqué M. Bugti sur Twitter. L'attentat n'avait pas été revendiqué plusieurs heures après l'ex-

plosion. Un photographe de l'AFP sur place a vu les bancs de l'assistance renversés, des chaussures et des instruments de musique éparpillés sur le pavement de l'église, dans des mares de sang. Les chrétiens représentent environ 1,6% des 200 millions de Pakistanais. Ils sont quotidiennement victimes de discriminations dans le Pakistan à majorité musulmane, vivent dans la peur d'accusations de blasphème, souvent utilisées à tort contre les minorités pour régler des conflits personnels. Ils sont cantonnés dans les professions les plus mal payées.

Comme d'autres minorités religieuses, ils sont également la cible de violences islamistes.

En 2016, l'une des pires attaques survenues au Pakistan avait fait 75 morts, dont de nombreux enfants, dans un parc de Lahore le week-end de Pâques.

Cette attaque avait alors été revendiquée par le Jamaat-ul-Ahram, une faction des talibans pakistanais.

Le Balouchistan, qui borde l'Iran et l'Afghanistan, est une province riche en ressources



PH. > D. R.

naturelles mais secouée par une insurrection séparatiste et des violences islamistes. C'est la plus vaste des quatre provinces que compte le pays. Ses sept millions d'habitants se plaignent depuis longtemps de ne pas recevoir une part équitable de

ses richesses. Ces dernières années, les autorités mènent campagne pour tenter de promouvoir la paix et le développement économique, ce qui a réduit considérablement le niveau des violences dans la province. R. C.



Points chauds

Preuves

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a près d'une année, François Fillon, candidat de la droite et du centre à la dernière élection présidentielle française, voyait sa campagne compromise par la parution d'un article dans «Le Canard enchaîné» relatant les détournements de fonds publics commis par le candidat. Cet article, rapidement suivi par plusieurs autres, aura coûté la présidentielle au candidat, qui après le mandat catastrophique de François Hollande était vu par plusieurs observateurs comme déjà gagnant. Le prétendant à la présidentielle avait alors déposé en avril une plainte pour propagation de «fausses nouvelles» ayant eu pour effet de «détourner» des suffrages. Elle visait un article du «Canard enchaîné» du 12 avril qui publiait, à une dizaine de jours du premier tour, de nouvelles révélations sur le travail de Pénélope Fillon. L'enquête préliminaire ouverte en mai après une plainte de François Fillon contre «Le Canard enchaîné», pour un article sur les emplois de son épouse, a été classée sans suite fin novembre. La «diffusion de fausse nouvelle n'apparaît pas constituée» aux yeux des enquêteurs, a indiqué une source. Selon «Le Canard enchaîné», les investigations auraient même confirmé les informations publiées par l'hebdomadaire le 12 avril. Dans cet article, intitulé «l'enquête sur Pénélope s'approche de son berceau...», le journal affirmait avoir «la preuve» que Pénélope Fillon avait été rémunérée pendant quinze mois à partir d'avril 1980 comme «collaboratrice au sein d'un ministère parisien», ce qu'avait démenti le camp du candidat. «A l'issue des investigations menées, il est apparu que Mme Fillon a exercé une activité rémunérée par la direction régionale des finances publiques de Paris entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 juillet 1981», a conclu le parquet dans son courrier aux avocats, cité par «Le Canard enchaîné». Deux journalistes de l'hebdomadaire ont été auditionnés par les enquêteurs de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP). «Le Canard enchaîné» avait déclenché fin janvier l'affaire Fillon en révélant que l'épouse du candidat du parti Les Républicains avait été rémunérée pendant plusieurs années comme attachée parlementaire de son mari ou de son suppléant, Marc Joulaud. François Fillon a par la suite confirmé l'existence de cet emploi pour la période s'étalant de 1986 à 2013. Mais la justice s'interroge sur la réalité de ce travail parlementaire, alors que Pénélope Fillon était sans activité professionnelle connue. François Fillon a été mis en examen le 14 mars, notamment pour «détournement de fonds publics», et son épouse le 28 mars, notamment pour «complicité et recel de détournement de fonds publics». Et si de plus en plus de preuves sont mises au jour contre le couple, l'on entend peu aujourd'hui ceux qui ont permis à Fillon de continuer sa campagne présidentielle et de faire perdre la droite. Car si la campagne du candidat mis en cause avait été désertée par certains, la majorité des cadres de Les Républicains avaient décidé de maintenir leur soutien. Un soutien qui avait permis à Fillon de continuer sa désastreuse campagne. L'on se demande ce qui serait alors arrivé si Fillon, lâché par tous, et contraint de se retirer, avait été remplacé par un autre candidat. Ainsi, la responsabilité de l'échec de leur famille politique repose tout autant sur l'obstination de Fillon à rester coûte que coûte dans la course à l'Élysée que sur le manque de clairvoyance des cadres LR qui ont permis à l'ex-chef de gouvernement de les mener droit dans le mur. F. M.

Cachemire

Course entre Pakistan et Inde pour s'approprier l'eau

Plusieurs centaines de mètres sous terre, des milliers d'ouvriers s'activent jour et nuit sur un vaste chantier hydro-électrique. Au Cachemire, région que se disputent âprement le Pakistan et l'Inde, la course à l'eau bat son plein.

Les deux pays sont engagés depuis des années à bâtir chacun de leur côté une centrale électrique sur le même cours d'eau, la rivière Neelum, majestueuse coulée turquoise qui ondule parmi les vallées cachemiries. Les deux projets, situés de part et d'autre de la Ligne de Contrôle (la frontière de facto entre les deux pays au Cachemire) sont désormais tout près d'aboutir, attisant les tensions.

«Nous espérons finir avant les Indiens», sourit Arif Shah, un ingénieur pakistanais travaillant sur le site depuis huit ans, tout en reconnaissant que la véritable pression vient du gouvernement, qui a promis de mettre fin avant les élections de 2018 aux coupures d'électricité qui paralysent l'économie du pays.

«C'est un sentiment fantastique de voir aboutir un projet historique», s'enthousiasme-t-il.

Plus de 6 000 ouvriers pakistanais et chinois s'affairent autour du futur barrage, le long des 28 km de tunnels souterrains ou dans la centrale elle-même, enfouie sous 400 mètres de roches au coeur de l'Himalaya. Elle devrait fournir

969 MW d'électricité d'ici mi-2018.

À la confluence de deux rivières, la gigantesque cathédrale souterraine de béton et d'acier est sur le point d'être achevée: les quatre générateurs sont en place, reste à établir les connexions avec les transformateurs et le réseau.

Côté indien, la centrale du Kishanganga est elle aussi en phase finale bien que son ouverture, prévue fin 2017, ait été retardée de plusieurs mois selon un responsable du secteur, notamment en raison des troubles au Cachemire.

Cette région himalayenne est au coeur du conflit, actuellement en pleine résurgence, qui oppose depuis 70 ans les deux voisins et puissances nucléaires, menaçant périodiquement de déstabiliser tout le sous-continent indien, voire le monde entier. L'Inde affirme avoir tué plus de 200 «rebelles» en 2017. Le Pakistan dénonce régulièrement «les graves violations des droits de l'Homme» perpétrées par les «forces d'occupation indiennes». Trois guerres ont déjà eu lieu autour du Cachemire.

L'eau est une composante d'autant plus cruciale de la dispute que l'Inde et le Pakistan sont en état de stress hydrique depuis une décennie, selon l'ONU, avec des ressources en eau douce en baisse et des populations en pleine croissan-

ce. Cette situation constitue «un défi sérieux pour la sécurité alimentaire et la croissance à long terme» du Pakistan, a récemment averti la Banque centrale pakistanaise dans un rapport.

La géographie de la région exacerbe le problème. Le grand fleuve Indus est l'un des plus longs du continent et se joue des frontières ultrasensibles de ce pan d'Asie. Il prend sa source au Tibet, traverse le Cachemire puis irrigue 65% du territoire du Pakistan, notamment les vastes plaines fertiles du Pendjab, avant de s'écouler dans l'océan Indien.

Le Traité des eaux de l'Indus, péningement ratifié en 1960 sous l'égide de la Banque mondiale, régle théoriquement la répartition de l'eau entre le Pakistan et l'Inde et est à ce titre considéré comme l'une des rares réussites diplomatiques entre ces deux pays.

Il attribue à l'Inde les trois affluents orientaux (le Beas, la Ravi et la Sutlej) et au Pakistan les trois affluents occidentaux (Indus, Chenab et Jhelum), et fixe les conditions d'utilisation de leurs eaux. La rivière Neelum, un affluent du Jhelum, revient ainsi théoriquement au Pakistan, qui a lancé il y a un quart de siècle le projet de centrale de Neelum-Jhelum, afin de contrer le projet légal mais concurrent de Kishanganga au Cachemire indien.



Spectacle du compositeur espagnol Jorge Pardo

Alger sous les rythmes du flamenco et du jazz

■ «Djinn», une fusion prolifique entre le flamenco et le jazz, a été présentée samedi soir à Alger par le musicien et compositeur espagnol Jorge Pardo et son groupe. Un concert de haute qualité, où les parfums de la Méditerranée se sont mêlés aux dissonances et aux articulations particulières du rythme et du phrasé, était organisé au bonheur d'un public nombreux.

Par Abla Selles

Pour la première fois en Algérie, le «Jorge Pardo Quintet», foulant la scène de la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth (Oref), s'est longtemps fait applaudir par un public, auquel les organisateurs ont dû ajouter des chaises pour en contenir le nombre, venu apprécier une fusion intelligente entre le flamenco, qui «associe le chant et la danse à une musique à caractère expressif», et le jazz, registre musical de référence, se basant sur l'improvisation autour d'un thème donné, dans des gammes exploitant la dissonance des sonorités dans leurs moindres intervalles.

Soutenu par David Axel Bao Molina à la batterie, Pablo Baez Illesca à la basse, Tony Romero au clavier et Rycardo Moreno à la guitare électro-acoustique, Jorge Pardo, à la flûte et aux saxophones, soprano et ténor, a monté les pièces interprétées sur un fond musical planant, au genre psychédélique, rendu par des boucles séquentielles numérisées aux sonorités planantes.

Près d'une heure et demie, Jorge Pardo et ses musiciens ont livré une prestation époustouflante de créativité, alignant des pièces marquées par de longues improvisations qui ont mis en valeur le talent et le professionnalisme des instrumentistes, «ravis de se produire



devant le public algérien», dira l'artiste. Parmi les pièces rendues dans la maîtrise technique et le plaisir des envolées phrasiques, «Lose for Eltelega», «Ricardo y Borrigo», «Las Buleria de la Perla» et «Taranta in Blue», au plaisir d'un public conquis, qui a savouré chaque instant du spectacle dans l'allégresse et la volupté. «Un bon spectacle aux saveurs particulières, qui a mis en valeur une cuisine aux ingrédients de la Méditerranée, avec des épices universelles», a fait remarquer une spectatrice, à l'issue de la représentation. Après un premier concert donné la

veille à Oran, Jorge Pardo a embarqué le public algérois dans une nouvelle forme d'expression du flamenco, basée sur l'interprétation libre, introduite en soutien aux rythmes ternaires de ce genre traditionnel d'Andalousie, dont le chant et la danse sont habituellement accompagnés par des accords renversés, embellis par la note seconde-mineure à la tonique, et le pincement aux sonorités métalliques des cordes d'une guitare qui reprend essentiellement le thème. Chef-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'humanité, le flamenco est classé

depuis 2010 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)

Lundi 18 décembre à 19h :
Spectacle du groupe Rythmosaic (Inde), dirigé par Mitul Sengupta.

Galerie des ateliers Bouffée d'Art (Résidence Sahraoui, Les Deux-Bassins, Ben Aknoun, Alger)

Du 16 décembre au 13 janvier 2018 :

Exposition-vente collective de peintures avec les artistes Moussa Bourdine, Noureddine Chegrane, Moncef Guita et Rezki Zerati. Vernissage le samedi 16 décembre à partir de 15h.

Palais de la culture Abdelkrim-Dali (Tlemcen)

Mercredi 20 décembre à 19h :
Spectacle du groupe Rythmosaic (Inde), dirigé par Mitul Sengupta.

Salle des Actes de l'Institut Cervantès d'Alger (rue Khelifa-Boukhalifa, Alger)

Jusqu'au 25 janvier 2018 :
A l'occasion du 80^e anniversaire de «Guernica» de Picasso, l'ambassade d'Espagne et l'Institut Cervantès d'Alger organisent une exposition intitulée «Dialogue hispano-algérien sur le Guernica».

Salle Le Maghreb (Oran)

Judi 21 décembre à 19h :
Spectacle du groupe Rythmosaic (Inde), dirigé par Mitul Sengupta.

Salle Ahmed-Bey (Constantine)

Mardi 19 décembre à 19h :
Spectacle du groupe Rythmosaic (Inde), dirigé par Mitul Sengupta.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 4 janvier 2018 :
Exposition collective «Art Mature» de Abderrahmane Mekki, Mourad Belmekki, Othmane Mersali, Oulhaci Mohamed et Belhachemi Noureddine.

Festival national de poésie féminine

La pièce musicale «Aouicha oua El Haraz» en ouverture

L'ouverture de la 9^e édition du Festival nationale de poésie féminine a donné lieu, samedi après-midi au théâtre régional Mohamed-Tahar-Fergani de Constantine, à la présentation de la pièce musicale «Aouicha oua El Haraz», adaptée d'un conte du patrimoine populaire maghrébin.

Le spectacle de plus d'une heure, produit par le commissariat du festival, a repris le célèbre poème malhouné du cheikh El Mekki Ben El-Korchi, dédié à une histoire d'amour chanté par notamment Omar Ezzahi et El Hachemi Guerouabi.

Le conte chanté se déroule dans une ville maghrébine dirigée par un gouverneur tyran-

nique qui ordonne le bannissement d'un jeune sans rang social qui venait de lui demander la main de sa fille Aouicha.

Eprise de ce jeune, la jeune fille cherchant à retrouver celui qui avait conquis son cœur, se dirigera vers un sorcier (El Haraz) en visite dans la ville qui au lieu de l'aider en devient amoureux et décide de l'enlever vers sa forteresse bien gardée.

Le jeune soupirant qui apprit la nouvelle de l'enlèvement de sa bien-aimée accourut à son secours de son puissant et bien gardé ravisseur et use pour y parvenir de multiples subterfuges et y parvient avec l'aide d'Aouicha. La pièce de termine sur une note

de joie avec le mariage des deux amoureux.

Au terme du spectacle, des récitals de poèmes ont été donnés sous une tente traditionnelle dressée à l'occasion sur la scène du théâtre, par plusieurs poétesse.

Placée sous le slogan «Sculpte le verbe, habille-toi de la vie», cette 9^e édition du Festival de la poésie féminine prévue en quatre jours propose au public des expositions sur le patrimoine, de peinture et de livres ainsi que des ateliers de formation à la versification, aux arts plastiques et à la musique au Palais de la culture Mohamed-Laid-Al-Khalifa, a indiqué la commissaire du festival, Amira Deliou. F. H.

Festival national du théâtre amazigh à Batna

L'association Tafat Ath Abbes remporte le prix du meilleur spectacle

La pièce «Taousser» de l'association Tafat Ath Abbes de Béjaïa a remporté vendredi soir le prix du meilleur spectacle du neuvième Festival national du théâtre amazigh, organisé du 10 au 15 décembre au théâtre régional de Batna.

Cette œuvre qui partait comme la grande favorite du public pour remporter cette distinction, raconte sur le ton de la comédie musicale, la vie de plusieurs résidents d'une maison de retraite, à travers le témoignage de leur médecin.

Selon son metteur en scène, Cheikh Akbaoui cette pièce est un message de réconciliation

avec soi-même et une invitation à rendre aux parents toute l'attention qu'ils ont donnée à leur progéniture, affirmant que «c'est la première fois qu'un tel sujet est abordé sur les planches du théâtre algérien».

Hormis les prix du meilleur rôle féminin et du prix du jury attribués respectivement à Djaouhara Draghla du théâtre régional de Béjaïa pour son interprétation dans «Aghbar salan» et à Lynda Salam pour l'ensemble de son œuvre au sein de la coopérative culturelle et artistique nomade de Béjaïa, tous les prix ont été raflés par les quatre troupes de Tizi-Ouzou.

Le prix du meilleur metteur en scène et du meilleur dramaturge sont revenus à Massinissa Hadbi et à Salem Amrane pour la pièce «Oumt Aihji», celui de la meilleure musique a été attribué à la troupe Ismail Habbar de la maison de jeunes de Yakouren pour «Nserf Nourantou», tandis que Saâdoune Amirouche de l'association culturelle Ithran du village Ait Lahcen a remporté le prix de la meilleure scénographie.

Le prix du meilleur rôle masculin a été décerné à Ouzine Rahmouni, de la coopérative théâtrale Machahou Afrehounan, pour son interprétation dans «Sineni».

Organisée au théâtre régional de Batna, la cérémonie de clôture de cette neuvième édition du Festival national du théâtre amazigh a été marquée par une grande affluence du public venu apprécier le spectacle musical offert à cette occasion par le groupe local «New Zik».

Les organisateurs de cette événement ont recommandé, de «créer une banque d'informations» pour recueillir les textes originaux afin de promouvoir la culture et la langue amazighes, et d'«encourager les théâtres du secteur public à produire des pièces en tamazight».

D. R.



Coup-franc direct

Le mercato encore et toujours

Par Mahfoud M.

L'ouverture officielle du mercato d'hiver fait saliver les managers et certains joueurs qui ont pris la fâcheuse habitude de papillonner entre un club et un autre. Des présidents de clubs seront encore une fois à la recherche de l'oiseau rare, même s'ils savent au fond que ce sera difficile de trouver des joueurs capables d'apporter ce plus qu'on attend d'eux. Le mercato est devenu un véritable cirque puisque rares sont les clubs qui en bénéficient vraiment, sachant qu'on devrait renforcer les compartiments qui connaissent des manques. Mais en Algérie cela n'est pas étudié et les formations recrutent pour recruter. Pourtant, certains clubs restent endettés et n'ont pas droit au recrutement, sachant que la LFP a été claire à ce sujet et interdit aux clubs qui ont des litiges avec certains de leurs joueurs de tenter de recruter. Ils risquent même des sanctions sévères. Les dirigeants de ces formations devront bien réfléchir avant de penser à recruter et de gérer donc au-delà de leurs moyens puisque cela demande de gros investissements. Mais encore une fois le bricolage est maintenu, au grand dam des jeunes qui sont formés et à qui on doit donner leur chance pour prouver ce dont ils sont capables.

M. M.

Championnat saoudien de football (14^e journée) Ohod et Neghis battus

LA FORMATION d'Ohod Club a concédé vendredi soir sa première défaite depuis l'arrivée à la barre technique de l'Algérien Nabil Neghis, lors de la réception d'Al-Shabab (0-2) dans le cadre de la 14^e journée du championnat saoudien de football. La formation d'Al-Shabab recèle au sein de son effectif les deux Algériens Djamel Benlameri et Mohamed Benyettou, tous les deux titularisés lors de cette rencontre. Cette défaite s'est avérée fatale pour la formation de Médine, qui se retrouve désormais en position de relégable (14^e, 13 pts). Neghis, qui s'est engagé avec Ohod en novembre dernier pour un contrat renouvelable jusqu'à la fin de l'exercice en cours, a entamé la saison sur le banc du NA Hussein-Dey avant d'être tenté par cette expérience en Arabie saoudite. Il avait occupé auparavant le poste d'entraîneur-adjoint national sous Christian Gourcuff puis Georges Leekens. Il est désormais le seul technicien algérien exerçant en championnat saoudien, après le limogeage de Taoufik Rouabah de la barre technique d'Al-Raed. Ohod compte dans son effectif le gardien international algérien Azzedine Doukha qui sera rejoint dans les prochains jours par le défenseur Nacereddine Khoualed, lequel vient de résilier son contrat avec l'USM Alger.

Championnat interclubs de natation L'USM Alger sacrée championne

L'USM ALGER a été sacrée championne d'Algérie interclubs de natation (garçons et filles) en petit bassin, à l'issue de la deuxième et dernière journée de compétition qui s'est déroulée samedi à la piscine «Baha-M'hamed» de Bab Ezzouar (Alger), avec la participation de plus de 400 nageurs représentant 32 clubs. Premiers à l'issue de la première journée disputée vendredi, les nageurs de l'USM Alger ont conservé leur avance, s'adjugeant ainsi la première place du classement général en totalisant 37570 points, devant le Sahel nautique d'El Biar (31274 pts) et l'OC Alger (25400 pts). L'entraîneur de l'USM Alger, Ali Maansri, s'est félicité de la consécration des ses nageurs lors de cette compétition de début de saison, en réalisant des chronos satisfaisants. «Nos nageurs (filles et garçons) ont réalisé de bonnes performances malgré le retard dans la préparation de cette compétition. Ramzy Chouchar a même battu le record d'Algérie du 400 m 4 nages et je pense qu'il est capable de faire de meilleurs résultats lors des prochaines compétitions», a déclaré Maansri, qui a rejoint la barre technique de l'USM Alger avec certains de ses meilleurs nageurs durant l'intersaison en provenance du NR Dely Brahim.

Equipe nationale Le stage des locaux a débuté

Le stage des joueurs locaux a débuté hier au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa, sous la direction du sélectionneur national, Rabah Madjer et ses deux assistants, Djamel Menad et Meziane Ighil. Programmé par le staff technique national pour donner plus de chances aux joueurs du championnat national, ce stage devait être clôturé avec un match amical face aux Emirats arabes unis mais qui a été annulé en dernière minute en raison de la participation des Emirats à la Coupe du Golfe. Cette annulation ne contrarie pas pour autant les plans du sélectionneur national qui souhaite voir à l'œuvre certains locaux dont on dit beaucoup de bien et qui n'ont pas eu leurs chances en EN A, surtout que la majorité des sélectionneurs comptent régulièrement sur les joueurs évoluant à l'étran-

Ligue 1 Mobilis (15^e journée)

Le CSC terrassé mais champion, l'USMA monte sur le podium

■ Le CS Constantine, leader incontesté du Championnat de la Ligue 1 Mobilis de football et sacré champion d'automne depuis déjà plusieurs jours, a achevé la phase «aller» sur une défaite, en perdant (2-0) face au Paradou AC, en match disputé samedi soir au stade Omar-Hamadi de Bologhine, en clôture de la 15^e journée marquée également par la victoire de l'USM Alger qui se hisse sur le podium.



Le CSC n'y arrive pas

Par Mahfoud M.

Les Pacistes arrachent, donc, une précieuse victoire assurée par Cheraita (3') et Naïdji (83), et qui permet à leur équipe de monter à la 7^e place du classement général, avec 21 unités. En revanche, le CSC a enregistré sa deuxième défaite de la saison et sa seconde contre-performance de rang après le nul concédé à domicile face à la lanterne rouge l'USM Blida (1-1). Un peu plus tôt dans l'après-midi, le NA Hussein Dey avait dominé l'Olympique de Médéa (2-0) au stade du 20-Août, grâce à Gasmî (53') et Chekhrit (84'), alors que l'ES Sétif s'est inclinée (2-1) à Sidi Bel-Abbès, après avoir longuement mené au score. C'est en effet Akram Djahnit qui a ouvert le score dans ce duel au sommet (16'), avant que le club hôte ne renverse la vapeur par Belhocini (44') et Bouguelmouna (47'), se hissant au passage à la 9^e place du classement général, avec 20 points, alors que l'ESS est 4^e, avec 24 unités. Le faux pas de l'Entente, combiné à ceux du CS Constantine et du MC Alger, qui s'était neutralisé (1-1) avec la JS Saoura font l'affaire de l'USM Alger, désormais seule à la 3^e place avec 26 points, grâce notamment à sa belle victoire chez la lanterne rouge, l'USM

Blida (2-3). Bien que confrontée à la lanterne rouge, qui n'a remporté qu'une seule victoire pendant toute la phase aller, l'USMA a trouvé toutes les peines du monde à s'imposer au stade des Frères-Brakni. L'USMB locale n'ayant que chèrement vendu sa peau, prenant même l'avantage au score (2-1), avant de s'effondrer en fin de match. En Effet, après l'ouverture du score par Meziane (10'), les Verts et Blanc ont réussi à égaliser dès le retour des vestiaires par Guettal (47') avant de prendre l'avantage au score par l'ex-USmiste Samy Frioui (55'). Mais l'USMA n'avait pas dit son dernier et a réussi à renverser la vapeur, d'abord par Derfalou (58') puis par Chafai (78'), pour une victoire finale (2-3). Un précieux succès qui propulse l'USMA sur la 3^e marche du podium, à désormais cinq longueurs du leader, alors que l'USMB reste lanterne rouge, avec seulement huit unités au compteur. De son côté, l'USM El Harrach a dominé l'US Biskra dans le duel des mal-classés, disputé au stade du 1^{er} Novembre de Mohammadia, grâce à un but unique, signé Djelloul Benrokia (37'), alors que l'USB a terminé le match à dix, après l'expulsion de Mebarki (71'). Malgré cette victoire, leur troisième depuis l'entame de la saison, les Jaune et Noir restent scotchés la 15^e et avant-dernière place du classement général, avec 12 points, à une longueur de leur adversaire du jour, l'USB, 14' avec 13 unités. Vendredi, en ouverture de cette 15^e journée, et outre le nul entre la JSS et le

MCA, la JS Kabylie s'était également neutralisée avec le MC Oran (3-3) dans un match complètement fou, ayant connu plusieurs rebondissements. Les visiteurs ont en effet commencé par mener (3-0), grâce à Gharbi (9'), Tiaïba (18') et Frifer (59'), avant de subir une incroyable «remontada» des Canaris, dont le N^o 10 Adil Djabout a été le principal artisan, car auteur d'un triplé aux (65', 69' et 87'). Le MCO aurait pu inscrire un quatrième but, sur penalty à la 80' minute, mais Gharbi Sabri a échoué dans sa transformation. Son tir fort et en l'air est allé mourir dans les gradins. Un nul qui n'arrange aucune des deux équipes, car le MCO reste 6^e avec 22 points, alors que la JSK continue à se morfondre dans le bas du tableau, en étant 11^e avec 17 points. Soit avec une petite longueur d'avance sur l'actuel premier club non relégable, l'Olympique de Médéa. Pour sa part, le DRB Tadjenanet a dominé le CR Belouïdad (3-0), grâce à Khaled Abel (10'), Doussé Kodjo (79') et Mohamed Amine Belmohktar (89'), se hissant la 11^e place du classement général, ex-aequo avec la JSK, avec 17 points pour chaque club, au moment où le Chabab recule à la 10^e place, avec 18 unités.

M. M.

Résultats et classement :

DRBT-CRB	3-0
JS K-MCO	3-3
JSS-MCA	1-1
USMB-USMA	2-3
USMH-USB	1-0
NAHD-OM	2-0
USMBA-ESS	2-1
PAC-CSC	2-0

Pts	J
1).	CS Constantine 31 15
2).	JS Saoura 27 15
3).	USM Alger 26 15
4).	ES Sétif 24 15
5).	MC Alger 23 15
6).	MC Oran 22 15
7).	NA Hussein Dey 21 15
-)	Paradou AC 21 15
9).	USM Bel-Abbès 20 15
10).	CR Belouïzad 18 15
11).	DRB Tadjenanet 17 15
-)	JS Kabylie 17 15
13).	O. Médéa 16 15
14).	US Biskra 13 15
15).	USM El Harrach 12 15
16).	USM Blida 8 15

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Saisie de plus de 17 kg de kif traité à Oran

Deux narcotrafiquants arrêtés

DEUX narcotrafiquants, en possession de 17,5 kg de kif traité, ont été interceptés samedi à Oran par un détachement de l'Armée nationale et des éléments de la Gendarmerie nationale, indique dimanche le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. « Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale, ont intercepté le 16 décembre 2017 à

Oran, deux narcotrafiquants en possession de 17,5 kilogrammes de kif traité », tandis qu'un autre détachement « a saisi à El Oued et Ouargla, 3 958 unités de différentes boissons et 8 560 paquets de cigarettes », précise la même source. D'autre part, des éléments de la Gendarmerie nationale « ont arrêté 34 immigrants clandestins de différentes nationalités à Tlemcen, Ghardaïa et Béchar », rapporte également le communiqué.

K. L.

Journées théâtrales de Carthage

«Bahidja» de Ziani Cherif Ayad distinguée

LA PIÈCE de théâtre «Bahidja» de Ziani Cherif Ayad a remporté le «Prix du texte théâtral» aux 19^e Journées théâtrales de Carthage (Jtc), qui ont pris fin samedi à Tunis, a rapporté la presse locale. En compétition officielle, «Bahidja» qui était en lice pour les cinq premiers de cette édition, se partage le prix avec le Syrien Chadi Douier pour sa pièce «Statico». Adaptée du roman «Sans voile et sans remords» de Leïla Aslaoui, le spectacle traite de la condition de la femme et du climat en Algérie au début des années 1990 empreint d'intolérance et de fondamentalisme religieux. Coproduit par le Théâtre national algérien (TNA) et la compagnie «Théâtre Gosto», «Bahidja» concourait aux côtés de «Freedom house» de Chadli Laarfaoui (Tunisie), «L'expérience» de Ahmed Azzet El Oulfi (Egypte) ou encore «Adjugé» de Adolf Mida (Burkina

Faso). Le jury de la compétition officielle qui n'a pas attribué le «Prix de la meilleure œuvre», a remis conjointement à la Tunisienne Wafa Tabboubi et l'Irakien Ali Daim le Prix de la mise en scène, respectivement pour leurs pièces «Les veuves» et «0 négatif». Le Prix de la meilleure interprétation féminine est partagé par la Marocaine Amel Ben Heddou, son compatriote Mohamed Hor dans «Solo» et Naouar Oussef dans la pièce «Statico» de Jamel Chekir (Syrie). Des prix parallèles dont celui de «meilleure technique théâtrale» et de «meilleure scénographie» ont été également attribués. Plus de 100 œuvres théâtrales de Tunisie, de pays arabes, africains et européens ont participé à l'édition 2017 des JTC, ouverte le 8 décembre dernier. Fondées en 1983, les JTC est une manifestation biennale devenue annuelle à partir de 2005.

Racim C.

Accidents de la circulation

Six morts et 17 blessés en 24 heures

SIX PERSONNES ont trouvé la mort et 17 autres ont été blessées dans 8 accidents de la circulation survenus au cours des dernières 24 heures, au niveau national, indiquent dimanche les services de la Protection civile, dans un communiqué. La wilaya de Tipaza déplore le bilan le plus lourd avec le décès de 2 personnes, suite à une collision entre un véhicule léger et une motocyclette. Des soins de première urgence ont, par ailleurs, été prodigués par les secours de la Protection civile à 13 personnes incommodées par l'inhalation de monoxyde de carbone, suite à la mauvaise utilisation d'appareils de chauffage et chauffe-bains, dans plusieurs wilayas du pays. Les éléments de la Protection civile sont, en outre, intervenus pour l'extinction de 2 incendies urbains dans les wilayas de Blida et de Djelfa, ayant causé des brûlures à 3 personnes, alors qu'une autre victime, incommodée par l'inhalation

de fumée a été secourue dans la wilaya de Chlef.

Yanis G.

Suite à la disparition du sous-marin Argentine : Limogeage du chef de la Marine

LE CHEF de la Marine argentine a été limogé samedi, plus d'un mois après la disparition le 15 novembre du sous-marin «ARA San Juan» avec les 44 membres de son équipage, a annoncé aux médias une source militaire. Le ministère de la Défense a «sollicité le retrait» du chef de la Marine, Marcelo Srur, dans le cadre de l'enquête ouverte sur les circonstances de la disparition du sous-marin, a précisé cette source, qui a requis l'anonymat. Il a également été décidé de créer une commission d'enquête interne qui sera notamment composée du capitaine à la retraite Jorge Bergallo, père du commandant en second de l'«ARA San Juan», Jorge Ignacio Bergallo, selon des sources officielles citées par l'agence de presse nationale Telam. La perte du sous-marin a entraîné l'ouverture d'une enquête judiciaire pour «recherche de possibles actes illicites» afin d'établir les responsabilités. Au moins deux gradés de haut rang ont déjà été relevés de leurs fonctions. La Marine a abandonné tout espoir de retrouver des survivants et se concentre sur la recherche du sous-marin qui avait signalé avoir surmonté une panne de batteries au cours de son dernier contact, tandis qu'il rentrait d'Ushuaïa, dans l'extrême sud de l'Argentine, pour regagner son port d'attache, Mar del Plata, à 400 kilomètres au sud de Buenos Aires. Un organisme international a signalé une explosion sous-marine sur le trajet du «San Juan» quelques heures après ce dernier contact.

M. L.

Tamazight : Des renforts face aux protestations des collégiens



Djalou@hotmail.com

Disparition du petit Ramzi à Douaouda marine

Quatre suspects arrêtés

■ Quatre personnes suspectées d'être impliquées dans la disparition mercredi dernier à Douaouda Marine (Tipaza) du petit Ramzi dans des circonstances «obscurées» ont été arrêtées par les services de la Gendarmerie nationale de Tipaza, a-t-on appris samedi de source sécuritaire.

Par Slim O.

Les services de la Gendarmerie nationale de Douaouda ont procédé dans le cadre de l'enquête judiciaire diligentée suite à une plainte faisant état de la disparition du petit Ramzi Boudjeri (8 ans) à l'arrestation de quatre personnes suspectées d'être impliquées dans cette affaire, avec la saisie d'un véhicule tou-

ristique, sans donner de plus amples informations afin de préserver le secret de l'enquête. Parallèlement, les forces de la GN poursuivent leurs recherches pour la 3^e journée consécutive, dont la brigade canine. Elles ont étendu le périmètre des recherches aux fermes et villes voisines de Douaouda Marine, a-t-on ajouté. Les enquêteurs, qui ont entamé leur enquête dès que le dispositif national d'alerte fut déclenché, ont également émis le signalement du petit Ramzi soulignant qu'il était vêtu lors de sa disparition d'un survêtement gris et de chaussures noires. Il portait un sac à dos bleu. Le petit Ramzi, de corpulence chétive, les yeux marron et

les cheveux noirs, n'est pas rentré chez lui à la ferme Morsli-Abdelkader de Douaouda Marine (Tipaza) après sa sortie mercredi à 14h30 de l'école Saouli-Rabah où il était scolarisé, selon un proche de la famille. L'affaire de la disparition du petit Ramzi, qui a suscité un élan de sympathie et de solidarité dans la ville de Douaouda Marine et dans toute la wilaya de Tipaza, à travers le rassemblement de dizaines de citoyens devant la maison familiale, a été également relayée par les réseaux sociaux. Le petit Ramzi est issu d'une famille modeste, composée de ses deux parents et de deux frères.

S. O./APS

Tentative de migration clandestine à Béjaïa

Trois personnes natives de Bel-Abbès arrêtées

LES ÉLÉMENTS de la brigade de la police des frontières marines activant au port de Béjaïa ont réussi à intercepter trois individus qui tentaient de quitter le territoire national. Ces derniers ont été arrêtés alors qu'ils escaladaient le mur du port pour se cacher ensuite dans un bateau en partance pour l'Europe. Ils ont été arrêtés dès qu'ils ont posé pied à l'intérieur du port. Ils avaient en leur possession des vêtements neufs. Interrogés, ils ont reconnu avoir tenté de quitter le territoire national en vue de se rendre clandestinement en Europe. Il s'agit de B.M. 36 ans, H.A. 31 ans et H.Z. 25 ans natifs de Sidi BelAbbès. Un dossier pénal a été ficelé à leur rencontre ensuite ils ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa qui les a cités à comparaître pour être condamnés à payer une amende de 5 000 DA.

H.C.